

## Attention à ne pas trop tirer sur « l'amarre »

### Compte-rendu du GT Régime de travail du 02 Décembre 2025

Le DNGCD est revenu sur les records battus d'interceptions de stupéfiants en mer au niveau mondial.

La France représente la moitié de ces saisies !

Actuellement pour cette année la France est à 49 tonnes : la moitié dans des navires de commerce, 11 % de saisies dans les eaux territoriales et 13 % dans les ports et par conséquent, tout le reste en haute mer et plutôt hors ZEE. Toutes les saisies réalisées en haute mer sont essentiellement par la marine nationale.

Compte tenu des derniers événements dramatiques médiatisés, la lutte contre les stupéfiants est « redevenue » une priorité pour les politiques et nos concitoyens.

DNGCD sortait d'une réunion avec le SG mer sur ce sujet et la douane est attendue pour une action forte près des côtes et en partenariat au large

DNGCD affirme que la place de la douane en mer sur chacun des segments doit se conforter voire s'améliorer.

A ce stade, il nous dévoile la future acquisition de **deux patrouilleurs côtiers de 35 m**

Le premier dans deux ans, le deuxième dans trois ans. L'UNSA DOUANES se félicite de tel engagements, on y croira vraiment que lorsque ces deux moyens navigueront.

Ces « patrouilleurs côtiers » sont faits pour durer à la mer, ce sont de véritables petits patrouilleurs (dixit DNGCD).

Donc, il faut bien comprendre qui dit patrouilleurs, dit régime de travail en 16/24 !!!

A ce stade, pas de décision de positionnement de ces navires. Comme c'est dans deux ans, le DNGCD verra l'évolution des trafics. Pas de décisions de constructeurs non plus, mais cela sera précisé d'ici la fin de l'année à début 2026.

Il précise que c'est grâce à l'action des douaniers que le ministère, dans un budget très contraint, accepte le déblocage d'un tel budget. Sûrement aussi parce que la lutte contre les trafics de stupéfiants est devenue une « hyper » priorité gouvernementale.

Les documents de travail fournis, montrent la vision du DNGCD :

A la fois fort en côtier (nos actuelles BSN et VGC), avec l'acquisition de 2 nouveaux intercepteurs.

Au large, les PGC et les futurs nouveaux patrouilleurs côtiers et occasionnellement certaines VGC dont la tenue en mer le permettrait.

Pour le DNGCD, les VGC seraient projetés de manière « très occasionnelle » et programmée en amont...



En fait la vision du DNGCD quant à La garde-côtes de demain c'est :

- Les patrouilleurs seront projetés plus souvent
- les patrouilleurs côtier doivent être armés par deux bordées de 12 agents et au 16/24ème.
- Les VGC conserveraient leurs activités actuelles en 24/24, avec 1 à 2 fois par an une projection lointaine au 16/24, pour les vedettes ayant cette capacité de projection (Exit par exemple certaines nouvelles vedettes OCEA, qui n'ont pas assez d'autonomie pour des missions longues).
- La Garde-Côtes doit démontrer son adaptabilité, son agilité !!

L'UNSA DOUANES lui rappelle que si ,comme il (le DNGCD) le prétend, les agents ont un sentiment favorable (nous n'avons pas les mêmes infos!!), l'UNSA craint des dérives. Nous lui rappelons qu'il faudra des garde-fous, que tout soit acté, écrit, afin d'éviter tout dérapage.

On le voit sur les DFP2 et DFP3 les missions longues deviennent la règle et les durées s'allongent ( on vient d'informer les agents du DFP2 d'une mission de ... 27 jours!!!)

Dans de nombreuses unités les modifications de côtes, les demandes d'appareillages sous délai rapide se multiplient

Le comportement de certains, tentés de croire que nous possédons des « frégates », et qui ne se soucient guère du bien être des agents et de leur vie personnelle, mérite d'être encadré. Nous sommes une administration civile, ne l'oublions pas, nous ne sommes pas corvéables à merci

Le DNGCD propose alors qu'on écrive des règles d'engagements des moyens, sous forme de « contrat ».. L'UNSA DOUANES maintient son scepticisme car dès que ce DNGCD sera remplacé, N'y aura-t-il pas de changements sur l'autel que l'on doit démontrer encore plus notre agilité.

Les agents des unités démontrent toujours leur engagement

Le DNGCD a d'ailleurs donné récemment un satisfecit aux agents des BGC de Cherbourg et Nice qui ont appareillé en moins de trois heures.

Aux Antilles c'est très souvent que les appareillages ont des délais courts.

Attention à ne pas trop tirer sur « l'amarre ».

En ce qui concerne l'expérimentation des 16/24, on se dirige vers une expérimentation sur la BGC de La Rochelle, Une étude de modification de la vedette afin d'assurer ces missions lointaines est en cours, en prenant en compte divers critère afin d'évaluer la faisabilité.

S'il doit y avoir une expérimentation et que certains agents sont contre cette expérimentation puisque cela va changer leur quotidien, il (le DNGCD) s'engage à prendre en compte les situations de chaque agent.



Le DNGCD propose qu'on se revoit en Janvier pour une synthèse de ces travaux, pour discuter d'un ajustement tel que :

- Nombre de missions par moyens-La durée minimale pour passer à des missions au 16/24
- la planification de ces missions
- ainsi que la valorisation des missions réalisées en opération Flash.
- La question de la rémunération : pistes potentielles : (Doublement de l'ISM pour les appareillages « Flash) ?? et un potentiel lissage de l'ism ( soumis à divers critères : Quand ? Nombres de missions à « caractères exceptionnels » faites en 16/24 ? quelle programmation pour ces missions).

Le DNGCD demande du pragmatisme !

L'UNSA tient à informer les agents sur ces 16/24 è que **AUCUNE prime** n'est allouée au régime de 16/24. Seuls l'ISM, les heures de nuits, de dimanche et jours fériés et taux de repas sont payés en 24/24.

Sur ces BGC le régime de 16/24 ne s'appliquerait que sur des missions dédiées, les autres, plus courtes, en 24/24 tout comme certainement PEI, carénage, séance de TPCI ou de tir.

L'UNSA DOUANES sera très attentive à ce que des dérapages n'augmentent pas comme c'est le cas actuellement

Informez-nous des changements de côtes de services avec délai très courts, des demandes en tout genre d'appareillage « flash » ( avec ou sans pression) ou des missions qui s'allongent de manière inconsidérée ( cas du DFP2 à qui on prévoit une mission de 27 jours, annulée depuis notre intervention)

## Vos représentants UNSA Douanes

**Dimitri CARI et Yannick Benillan**



# Barème des cotisations 2025



Besoin d'une information ?  
 ↳ [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)

Trouver une section ?  
 par ici →

Grades	Montant annuel	Coût annuel*	Coût mensuel*
<b>Primo adhérent</b>	<b>40 €</b>	<b>13 €</b>	<b>1,10 €</b>
Retraité	42 €	14 €	1,16 €
Berkani	42 €	14 €	1,16 €
<b>Contractuel - Catégorie C</b>	<b>81 €</b>	<b>27 €</b>	<b>2,23 €</b>
<b>Agent de Constatation</b>	<b>81 €</b>	<b>27 €</b>	<b>2,23 €</b>
<b>Agent de Constatation Principal 2° classe</b>	<b>94 €</b>	<b>31 €</b>	<b>2,59 €</b>
<b>Agent de Constatation Principal 1° classe</b>	<b>103 €</b>	<b>34 €</b>	<b>2,83 €</b>
<b>Contractuel - Catégorie B</b>	<b>106 €</b>	<b>35 €</b>	<b>2,92 €</b>
<b>Contrôleur 2° classe</b>	<b>106 €</b>	<b>35 €</b>	<b>2,92 €</b>
<b>Contrôleur 1° classe</b>	<b>112 €</b>	<b>37 €</b>	<b>3,08 €</b>
<b>Contrôleur Principal</b>	<b>119 €</b>	<b>39 €</b>	<b>3,27 €</b>
<b>Contractuel - Catégorie A</b>	<b>139 €</b>	<b>46 €</b>	<b>3,82 €</b>
<b>Inspecteur</b>	<b>139 €</b>	<b>46 €</b>	<b>3,82 €</b>
<b>Inspecteur Régional 3° classe</b>	<b>157 €</b>	<b>52 €</b>	<b>4,32 €</b>
<b>Inspecteur Régional 2° classe</b>	<b>164 €</b>	<b>54 €</b>	<b>4,51 €</b>
<b>Inspecteur Régional 1° classe</b>	<b>172 €</b>	<b>57 €</b>	<b>4,73 €</b>
<b>Inspecteur Principal 2° classe</b>	<b>182 €</b>	<b>60 €</b>	<b>5,01 €</b>
<b>Inspecteur Principal 1° classe</b>	<b>182 €</b>	<b>60 €</b>	<b>5,01 €</b>
<b>DSD2 / CSC2 / CSSU2 / CSA2</b>	<b>194 €</b>	<b>64 €</b>	<b>5,34 €</b>
<b>DSD1 / CSC1 / CSSU1 / CSA1</b>	<b>194 €</b>	<b>64 €</b>	<b>5,34 €</b>
<b>DPSD / Adm. / Adm. Civil</b>	<b>220 €</b>	<b>73 €</b>	<b>6,05 €</b>
<b>Adm. sup. / Adm. HC</b>	<b>220 €</b>	<b>73 €</b>	<b>6,05 €</b>
<b>Administrateur Général</b>	<b>268 €</b>	<b>88 €</b>	<b>7,37 €</b>

\*après crédit d'impôts de 66% perçu en 2026



J'adhère ici :



pragmatique

rassembleur

déterminé

accessible

innovant